Image not found or type unknown

DYSFONCTIONNEMENT DES PANNEAUX SOLAIRE

Par **LAJO67**, le **14/09/2015** à **03:51**

Bonjour,

J’ai construit sur un terrain agricole, en cours de déclassement selon les infos de l’urbanisme. N’ayant pas d’électricité chez moi, je fonctionnais avec un groupe, malheureusement cela me revenait trop cher car j’avais une dépense de 490€ par mois en achat d’essence.
On m’a conseillé de mettre du solaire. J’ai fait appel à une entreprise pour avoir un devis afin d’alimenter mon réfrigérateur et ma télévision,
La société GÉNÉRALE DES ENERGIES SOLAIRE me propose de me faire l’installation finie pour un montant de 1250€ avec des conditions de paiement soit 4 chèques de 312.50 €. Lors de la signature du devis en avril 2015 il était précisé que les 4 batteries étaient d’occasion avec une garantie de 6 mois.
Malheureusement cela n’a jamais fonctionné, pas d’arrivée d’électricité dans la maison car le régulateur est hors service.
Il m’a imposé d’acheter 4 batteries et 2 panneaux pour le bon fonctionnement, chose que j’ai faite devis signé pour 1100 €, et m’avoir informé qu’il avait aussi changé le régulateur.
Installation faite le 28/05/2015, en me disant « Mme JOAS à priori tout fonctionnent, si vous avez un souci n’hésitez pas à me contacter »
Le lendemain c'est-à-dire le 29/05/2015 je reçois un message de la société en m’informant qu’ils sont venu récupérer le régulateur car il avait cramé, pourtant je ne les ais jamais contactés pour informer d’aucun dysfonctionnement de plus ils sont venu chez moi à mon insu.
La société m’informe que la commande de la pièce est en cours qu’il faudrait attendre environ deux mois.
Le 02/07 2015 sortant du travail arrivant à mon domicile vers 16h30 je réalise que les batteries mon été dérobées dans l’abri, prise de panique, je fais porte à porte chez les voisins afin de savoir si l’un d’entres eux avait aperçus une voiture quelconque venir chez moi, Dieu merci l’une des voisine m’à confirmé avoir vue le véhicule de la société GÉNÉRALE DES ENERGIES SOLAIRE venir chez moi aux environs de 06h00 du matin et récupérer les batteries.
Soulagé de cette nouvelle, je me suis rendu rapidement à l’entreprise, surprise de me voir, âpres demande d’explication menacé de porter plainte à la Gendarmerie, le commercial bégaie et avoue avoir récupéré les batteries afin de les recharger.
Encore une fois ils sont venus chez moi à mon insu et sans même m’informer par la suite.
La mise en service le 21/07/2015
Aujourd'hui Le réfrigérateur fonctionne mais si je fais malheur d’allumer la télé une à deux heures après plus d’électricité.
Je rappelle la société, Le gérant est venu et m’informe que le commercial (son fils) qui a fait le

devis a mal chiffré le MONTANT ainsi que le nombre D'AMPÈRE.
Il m’impose de racheter encore 4 batteries chose que j’ai refusée.
Il m’informe qu’il me reste deux solutions:
-soit il refait le devis avec le bon montant et le bon ampérage pour le fonctionnement du réfrigérateur et de la télé.
-ou il récupère tout le matériel et il me rembourse.
En disant: « Je vous laisse un délai de réflexion suite à mes deux propositions car en aucun cas je ne pourrais m’engager sur le contrat signé en avril 2015 »

Le contrat est toujours sur garantie.

Comment puis-je me retourner contre la société, quel recours puis-je avoir pour faire valoir mes droits?
Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés